

C.S.A. de la D.D.T. de l'Ardèche

À Privas, le 22 mars 2024

Monsieur le Président,

La réduction des dépenses de 10 milliards d'euros en 2024 n'ouvre pas une perspective engageante pour les agents en mal-être. De plus, cela induit une morosité ambiante dans les services.

Au sein des DDI, les effets de ces restrictions budgétaires se font sentir au travers de coupes budgétaires sans arbitrages ou n'ayant pas fait l'objet de négociation.

Il est urgent de redonner du sens aux missions des agents et de leur donner rapidement des perspectives d'évolutions favorables. Cela passe par une juste valorisation des compétences et des rétributions mais également par un renforcement de l'échelon territorial avec l'affectation de moyens et d'effectifs supplémentaires.

Nous vous alertons sur la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire c'est-à-dire une mutuelle obligatoire dont le contenu nous est actuellement inconnu. Quelles communications, explications et informations vont être données aux SGCD pour être en mesure d'accompagner les agents des DDI ? Est-ce que cela est prévu ?

Par ailleurs, au lendemain d'une journée de mobilisation sur les salaires, nous exprimons nos plus vives inquiétudes et déplorons l'absence d'ouverture de négociations pourtant indispensables sur les perspectives salariales et les carrières dans la fonction publique, particulièrement dans un contexte d'inflation.

De plus, nous souhaitons exprimer notre incompréhension dans le traitement de la crise agricole. Nous sommes au côté de nos collègues des DDI, notamment ceux des services agricoles qui ont été pointés du doigt car soit-disant trop tatillons dans le traitement des dossiers de paiement ou lors des contrôles alors qu'ils ne font que leur travail.

Un fonctionnaire fait appliquer la loi, il n'est pas responsable des lois décidées ni des modalités de leur mise en œuvre par des outils et des procédures de plus en plus complexes. Se défaire sur eux est tout simplement inacceptable !

Le gouvernement pense avoir résolu le problème en annonçant une série de mesures qui vont impacter le travail de l'ensemble des agents du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et du Ministère de la Transition Écologique (MTE).

Nous, représentants du personnel, sommes sollicités par des collègues qui sont inquiets, en recherche de sens de leur mission, en doute sur leur capacité à faire, et faire bien, dans les délais impartis, notamment en matière de traitement des dossiers de la politique agricole commune (PAC), de contrôles et de simplification.

Certaines annonces et déclarations publiques ont remis en cause les contrôles officiels effectués par les agents.

De ces annonces, nombre d'exploitants agricoles semblent retenir qu'ils n'auraient qu'un seul contrôle de l'administration par an.

Les agents du MASA et du MTE sont en attente d'informations et/ou de consignes plus claires concernant l'organisation de ces contrôles, leur nombre et leur déroulement. Nous demandons à ce que ces consignes de contrôles soient écrites. Il va de soi qu'il ne peut être envisagé l'application d'un traitement réglementaire différencié selon que l'on soit agriculteur ou « simple citoyen » sans moyen de pression.

Il existerait des cellules de coordination. S'il existe de telles cellules, celles-ci ne regroupent pas l'ensemble des contrôles publics auxquels peut être soumise une exploitation agricole.

Les interventions sur plainte (protection animale, mésusage de produits phytopharmaceutiques, ...) ne sauraient attendre une coordination et un report à l'année suivante. Il est impossible de garantir qu'un agriculteur ne soit contrôlé plus d'une fois par an. Ces annonces, cette compréhension, cette situation, conduiront les organisations professionnelles et syndicales de la profession agricole à condamner les services de contrôles de l'État qui, inévitablement, ne pourront pas s'inscrire dans ce cadre.

Il est, pour nous, inenvisageable que les agents soient laissés seuls pour gérer cette contradiction et les problèmes induits.

Certains discours, appellent clairement à la haine des fonctionnaires. Ces propos sont inqualifiables et nous demandons qu'ils soient systématiquement dénoncés au niveau des directions départementales, en passant par les préfetures et jusqu'aux Ministres. Ces propos ne peuvent qu'appeler et légitimer des actions violentes envers les agents représentant l'état. Sauf erreur, les agents des directions départementales interministérielles (DDI) ont pour missions de faire appliquer la réglementation votée par les élus de la république et ces discours inversent les responsabilités.

Compte tenu de nos attributions (missions de contrôle, d'inspection du travail, d'évaluation, d'accueil ou en relation avec le public, des professionnels ou des non-professionnels), les agents de la DDT et de la DDETSPP sont potentiellement exposés à des risques d'agressions verbales voire physiques.

Les prérogatives de nos services et la légitimité de nos actions de contrôle doivent être rappelées. La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires garantit aux agents de la fonction publique une protection contre les violences physiques et verbales dont ils pourraient être victimes.

Qu'ils soient en déplacement, sur le terrain ou sur leur lieu de travail, l'employeur doit garantir la prévention de l'agression verbale ou physique à tous les agents.

Et l'incitation à la haine est punie par la loi.

Alors que nous allons commémorer cette année les vingt ans de l'assassinat de collègues à Saussignac (24), alors qu'il y a huit ans une technicienne agricole était tuée à Mayran (12) lors d'un contrôle, nous ne voulons plus que de tels drames puissent se reproduire.

Alors que le 19 janvier dernier un attentat, certainement en lien avec la colère agricole, soufflait le rez-de-chaussée d'un immeuble de la DREAL Occitanie, il a fallu attendre l'intervention d'organisations syndicales notamment pour que nos ministres aient enfin, mais tardivement, quelques mots de soutiens pour les agents de ce service.

Ainsi, alors que nombre d'agriculteurs n'arrivent plus à vivre de leur travail, le gouvernement renonce au plan « écophyto » de réduction de l'usage des pesticides. Ce plan vise à accompagner la transition vers un modèle d'agriculture plus respectueux de l'environnement, des ressources et de la biodiversité.

Les agriculteurs sont pourtant les premières victimes de ces produits phytopharmaceutiques qu'ils manipulent en grande quantité. Plus généralement, ces produits participent déjà au déclin de la

population des invertébrés parmi lesquels les pollinisateurs, et des oiseaux communs, de la biodiversité en général, ainsi qu'à la pollution et à la destruction des milieux naturels et des écosystèmes.

Sur le logement, l'échec est patent : 2 millions 600 mille Français sont actuellement en attente d'un logement social, du jamais vu !

Notre pays est confronté à une crise du logement gravissime. Il y a 4 millions 150 mille personnes mal-logées en France et 330 mille sans-domicile-fixe selon la Fondation Abbé-Pierre en 2023.

Ceci est le résultat de la diminution des aides à la pierre et aux ponctions faites par l'État dans les budgets des sociétés HLM.

Ces politiques d'attrition des services en charge de l'écologie, de l'aménagement du territoire, du logement et de l'agriculture conduisent à des réductions incessantes d'effectifs et des réorganisations sans fin qui épuisent les agents, nos collègues, ainsi qu'à l'abandon de missions légitimes.

L'intersyndicale, notamment pour tous ces agents découragés, se sentant abandonnés et pour certain désespérés au regard du peu de soutien apporté par leurs institutions, vous demande a minima :

- des consignes claires et écrites concernant l'organisation des contrôles, leur nombre, leur déroulement et les moyens de coordination ;
- une dénonciation de l'attitude des personnes dont des représentants de la République qui ont de par leur discours, appelé clairement à la haine des fonctionnaires ;
- de réaffirmer votre soutien aux agents des DDI pour le travail effectué et plus largement en mettant en œuvre les outils de prévention des agressions physiques et verbales pour tous les agents dans le cadre de leurs missions ;
- de porter aux ministères la nécessité d'une ouverture de négociation pour l'évolution des carrières et des salaires.

Dans l'attente des suites que vous ne manquerez pas de donner à ces demandes, nous vous remercions pour votre écoute.

L'intersyndicale de la DDT de l'Ardèche

Copie de cette déclaration est adressée à l'ensemble des agents des DDI de l'Ardèche